

# JUSTICE

faits-dj.union@sonapresse.com

## Oyem: les parquets mobilisés pour l'élimination des violences faites aux femmes

E. EBANG MVE  
Oyem/Gabon

Sur instructions de la ministre de la Justice, garde des Sceaux, chargée des Droits de l'Homme et de l'Égalité des genres, Erlyne Antonela Ndembet-Damas, le parquet général près la Cour d'appel judiciaire d'Oyem et celui de la République près le tribunal de première instance du chef-lieu de la province du Woleu-Ntem ont lancé conjointement, le 5 avril dernier, la campagne d'information et de vulgarisation de la nouvelle " loi n° 006/2021 du 6 septembre 2021 portant élimination des violences faites aux femmes ". C'était lors d'un atelier de formation des formateurs destiné aux responsables des lycées et collèges (publics et privés), ainsi qu'aux personnels d'encadrement et administratifs en service dans le bassin pédagogique du Woleu-Ntem centre. Les travaux ont été ouverts et clôturés à l'Hôtel de Ville d'Oyem par le gouverneur du Septentrion, Jules Djéki, en présence du procureur général près la Cour d'appel, Rufin Dikoumba, du procureur de la République près le tribunal de

première instance, Périne Ada Obiang, et de certains chefs de service administratifs et militaires de la localité. Le substitut général près la Cour d'appel d'Oyem, Éric Danny Mouélé, et le conseiller près ladite cour, Prosper Misso, ont présenté toute la teneur de la loi n° 006/2021 du 6 septembre 2021 promulguée par le président de la République, Ali Bongo Ondimba. En sus de définir les canevas de recours à la justice, dont pourraient faire usage les femmes victimes des violences de tous genres: physique, sexuelle, morale, psychologique, conjugale, patrimoniale, financière, harcèlement, etc. Et le procureur de la République, Périne Ada Obiang, d'indiquer: " Sitôt l'Officier de police judiciaire (OPJ) ou le procureur de la République est informé d'une dénonciation, la procédure doit commencer. Et les OPJ et le procureur ont un mois pour boucler cette affaire, c'est-à-dire, à partir de la date de dénonciation jusqu'au rendu de la justice".

Le gouverneur a encouragé les chefs d'établissements, à porter le message auprès des femmes et des jeunes filles dont ils ont la charge au sein de leurs lycées et collèges respectifs. " Il s'agit d'impulser une dynamique globale sur des questions transversales, qui nous concernent tous, chacun dans son secteur. Si cette dynamique globale n'est pas entretenue, nous aurons du mal à atteindre nos objectifs ", a martelé Jules Djéki.



Photo: PME

Les participants posant pour la postérité avec les autorités judiciaires.

COMITE NATIONALE DE VACCINATION CONTRE LA COVID-19

DU LUNDI 11  
AU SAMEDI 16  
AVRIL 2022

PROGRAMME DE LA  
CARAVANE ITINERANTE  
VACCINATION CONTRE LA COVID-19

SITES RETENUS

- Carrefour IAI
- Marché de Kinguélé
- Marché de Nzeng-Ayong
- Marché d'Akournam
- Entrée zone économique de Nkok

Vaccinons-nous  
Protégeons-nous